



L'aiguillon

net [La e-piqûre!]

e-bulletin mensuel d'infos de **Sud**

MARS 2014
numéro 9

sommaire

- 1- Bon sang mais c'est bien SUD !
- 2- un pacte d'irresponsables
- 3 - la notation laisse place à l'évaluation : régression
- 4 - SUD recommande Calgon pour LaDEN entartée
- 5 - filière sociale : la Cefedeteu arnaquée à l'insu de son plein gré
- 6 - Mission médiation interne : la DGQ et ch'mise nous cravate encore !
- 7- municipales : Ras l'front !

1/ Bon sang mais c'est bien SUD !

Qu'est-ce qui peut bien faire flipper à ce point l'administration, pour qu'elle se sente obligée régulièrement de faire le point sur une législation qui n'est pourtant jamais enfreinte, du moins par nous. Hier c'était le droit de retrait, cible d'interprétations restrictives et d'intimidations. Aujourd'hui, au moment où SUD organise partout des rencontres avec le personnel, ce sont les heures d'info syndicales qui trouvent une place de choix en première page d'intranet.

Bien évidemment, nous supposons qu'il s'agit d'inviter le personnel à se rendre massivement aux rencontres-débats que nous proposons.

C'est sûr que la tournée de la SUD mobile est particulièrement innovante et surtout inédite dans notre collectivité.

N'hésitez donc pas à faire valoir vos droits aux heures d'infos syndicales (comme vous y invite notre employeur) **et venez nous rencontrer sur les lieux de notre tournée pour débattre dans la convivialité** autour de la question : « Qu'attendez-vous d'une organisation syndicale, d'un représentant du personnel ? ».

- ★ le jeudi 27 mars dans les Flandres intérieures
- ★ le jeudi 3 avril dans le valenciennois
- ★ le jeudi 10 avril dans l'avesnois
- ★ le jeudi 17 avril dans le cambresis
- ★ le jeudi 15 mai dans les Flandres maritimes,

- ★ le jeudi 22 mai dans le douaisis
- ★ le jeudi 5 juin sur la métropole lilloise
- ★ le jeudi 12 juin dans l'avesnois
- ★ le jeudi 19 juin dans le douaisis
- ★ le jeudi 26 juin dans le cambresis



2/ un pacte d'irresponsables

La CFDT, la CFTC et la CGC ont signé avec le MEDEF la mise en œuvre de ce qu'ils appellent le pacte de responsabilité qui vise à baisser « le coût du travail » en supprimant les cotisations familiales versées par les employeurs. **Ces cotisations familiales, créées par le conseil national de la résistance en 1945, constituent une partie de notre salaire (dit différé) et est un pilier de la solidarité nationale.**

Le scénario est trop bien rodé pour qu'il nous surprenne encore. **Faisant mine de juger la proposition initiale du MEDEF inacceptable, la CFDT a d'abord gesticulé pour finalement signer un texte quasiment identique** (comme elle vient de le

faire à La Redoute en trahissant les salariés qui voulaient continuer à se battre pour leur dignité). Le MEDEF et le gouvernement socialiste ont obtenu l'essentiel : la baisse des cotisations sociales seront acquises quelque soit la situation dans l'avenir.

Pire encore, le patronat obtient sur le principe l'augmentation de la flexibilité, donc de la précarité permanente du travail. Patate sur le gâteau, **le texte prévoit la mise en place d'une « concertation » sur le financement de la protection sociale ... son dépeçage est d'ores et déjà programmé !**

Le « coût du travail » (c'est-à-dire nous !) serait donc, pour eux, trop élevé et pénaliserait l'embauche.

Toute la politique économique du gouvernement se concentre sur cet objectif. Pourtant la suppression des cotisations familiales ne se traduira que par une baisse très minime des coûts de production (1,2% – source Fondation Copernic).

Et que dire alors du coût du capital ? Nos élites se gardent bien de le mentionner. Or **les seules entreprises du CAC40 ont versé 43 Milliard d'euros à leurs actionnaires en 2013, montant en hausse de 4% par rapport à 2012.** Et les revenus distribués par les sociétés sont à leur niveau le plus haut depuis la seconde guerre mondiale.

Ce coût du capital n'est évidemment jamais pris en compte quand le patronat évoque les problèmes de compétitivité de leurs entreprises.

Ce pacte économiquement absurde sera également socialement destructeur. Parce que pour le financer des coupes massives dans les budgets publics sont d'ores et déjà prévues, en particulier dans les collectivités territoriales. Le démantèlement des services publics et de la protection sociale vont donc se poursuivre. Ce très gros cadeau sans précédent au patron aggravera le délitement des liens sociaux et la paupérisation en cours. **Que peut bien pousser ces syndicats signataires à une telle compromission ?**

Qui représentent-ils en définitive ?



3/ la notation laisse place à l'évaluation : régression

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles supprime, dans son article 69-2, la notation des agents et la remplace par « une évaluation ». L'article prévoit que : « l'appréciation par l'autorité territoriale de la valeur professionnelle des fonctionnaires se fonde sur un entretien professionnel annuel conduit par le supérieur hiérarchique, qui donne lieu à l'établissement d'un compte rendu. ». Cette disposition sera appliquée dès l'année prochaine (2015). Les modalités doivent être précisées dans un décret d'application à venir.

Si la notation, infantilisante, était une forme d'évaluation binaire (bonne évaluation = augmentation de la note / mauvaise évaluation = maintien ou baisse de la note), elle limitait toute interprétation abusive. Sa disparition au profit d'un compte rendu d'évaluation va laisser place à l'arbitraire aux conséquences possibles sur le déroulement de la carrière (avancement, promotion, la mobilité, etc.).

Depuis quelques années, notre DRH expérimente une grille support à l'entretien annuel d'activité. Ce document est rempli par le supérieur hiérarchique et classé dans un dossier bis, illégal. Il ne peut, en l'état se substituer à la fiche de notation. La grille d'évaluation doit être modifiée ! Nous l'avons déjà contestée à sa mise en place (individualisation des objectifs, pas de prise en compte des conditions de travail, etc.).

Même si la loi prévoit la possibilité de recours en CAP, il sera difficile de faire valoir la parole de l'agent face à l'évaluation du supérieur qui pourra reposer uniquement, sans la pondération de la notation, sur des impressions.

Quitte à être encore à contre courant, à SUD, nous sommes pour une évaluation inversée du sommet par la base : le DGS par les DG, les DG par les directeurs, les directeurs par les chefs de services, les chefs de service par les équipes ! Chiche !

4/ SUD recommande Calgon pour LaDEN entartrée

C'est parce que SUD n'a eu de cesse d'interpeller que la situation de la Direction de l'Environnement (DEN) est mise à l'ordre du jour du CTP du 20 mars dernier.

Les dysfonctionnements persistants, le mal être ambiant, le cadre de travail insécurisant, l'opacité du fonctionnement, la souffrance au travail exprimée (arrêts maladies, tentatives de suicide, etc.) **étaient pour nous des signes alarmants qui justifiaient la nécessité de contraindre l'administration de prendre enfin le temps de s'arrêter sur cette direction.**

Alors que le sujet est particulièrement sensible et général (concernant tout le personnel de la direction), l'administration nous a produit, en guise de document préparatoire, une feuille recto-verso particulièrement pauvre et hors sujet.

Lors du CTP ce sont les seconds couteaux qui ont été envoyés (DG adjoint et Dirlo adjt de la DEN) pour tenir un discours dilué et ne portant que sur la situation semble-t-il idyllique des gardes départementaux.

Sur la base des 3 rapports d'audit et de celui de la médecine préventive qui se sont succédés de 2007 à 2011, les élus SUD ont exigé des réponses précises à des questions liées à l'organisation pathogène décrite dans les différents rapports.

Face à ces faits incontestables, quelle ne fut pas la gêne de l'autorité territoriale (... et j' te chuchote à l'oreille ... et que j' te passe un papier ... et j' te fais un petit message ...) révélatrice de la prise de conscience que la situation était en train de leur échapper.

Bien sûr, aucune réponse à nos questions pourtant clairement formulées. Juste un embarra de la vice présidente et une reprise en main du directeur général des services qui, tout en voulant bien admettre « *des problèmes dans cette direction qui ne sont pas récents* » propose ... devinez quoi ? ... un groupe de travail !

Pas question pour nous de lâcher ! **Leur responsabilité est engagée !** Nous avons exigé la mise à l'ordre du jour du Comité d'Hygiène et Sécurité les conditions de travail de la DEN et nous nous présenterons à la rencontre proposée par P. REIX avec le même dossier, **les mêmes questions qui attendent des réponses immédiates.**



5/ filière sociale : la Cefedeteu arnaquée à l'insu de son plein gré

Doit-on en rire ? C'est la question que nous nous sommes posée à la lecture du tract de la CFDT paru le 11 avril dernier intitulé : « *LA GRANDE ARNAQUE !!! LA MORT DE LA FILIERE SOCIALE ?* »

Alors qu'elle a soutenu et surtout exigé la publication rapide du décret n°2013-491 du 10 juin 2013 portant la réforme du statut des assistants socio-éducatifs et conseillers socio-éducatifs, la CFDT, peut être atteinte d'amnésie, prétend maintenant combattre ce qu'elle a défendu hier.

Parce que, ce décret qui brade les métiers de la filière sociale et constitue une véritable régression (allongement de la durée de

la carrière, perte de revenu, maintien des assistants socio-éducatifs en B, coupe toute progression de carrière en rendant hermétique l'accès au cadre d'emploi des conseillers), elle en a voulu !

La CFDT avait même appelé à la mobilisation en organisant une sortie en bus sur Paris pour une « gueulante » le 13 juin 2013 ... mobilisation annulée en dernière minute sur un cri de victoire ... « une victoire de la CFDT ! ».

Bah pourquoi alors ? plusieurs hypothèses :

De : SABRE Dominique
Envoyé : mercredi 12 juin 2013 CG Nord 15:06
À : LEPRETTE Isabelle
Cc : BYKOFF Christine; COULOMBET Anne-Françoise; DECODTS Nadia
Objet : TR : GUEULANTE SOCIALE

Bonjour,

GRANDE VICTOIRE CFDT, mercredi 12 juin 2013 parution des décrets de la filière sociale!

ANNULATION du mouvement de grève et le la manifestation prévue le jeudi 13 juin 2013 entre 12h et 14h en face de la préfecture.

La fédération poursuit son action pour obtenir la rétroactivité des décrets ainsi que la reconnaissance de la catégorie A pour les ASE et ASEP.

Message à diffuser autour de vous!

Bonne journée, cordialement
Dominique SABRE
Annick SINGRE
Permanents syndicaux CFDT
chargée des Travailleurs Médico Socio Educatifs.

- Ils ont été destinataires du texte en Ouzbeque et ont mis 10 mois pour mettre la main sur un traducteur ?

- Ils sont pour le fait d'être contre et contre le fait d'être pour ?

- Lire un décret jusqu'au bout, ce n'est pas très sexy ? ...

Bref, nous, nous avons vraiment du mal à comprendre. Donc, si vous avez des idées ...

6/ Mission médiation interne : la DGQ et ch'mise nous cravate encore !

Au Comité Technique Paritaire du jeudi 20 mars, le patron a présenté son projet de création de la mission « médiation interne ».

Qu'est ce que c'est que ce truc ? Pour notre patron c'est : « *la volonté départementale de conforter une administration modernisée dans ses pratiques et ses moyens et garantir le bien être au travail* » Ah Ah Ah Ah AH !!!!!

Son objectif : « *le rôle du médiateur est de permettre aux parties en litige de trouver ensemble une sortie consensuelle d'une situation potentiellement conflictuelle ou d'une situation de conflit déclaré (...) Le médiateur est compétent pour tout litige naissant ou avéré entre agents, et entre agents et sa hiérarchie.* »

En réalité, **c'est la création d'un poste sur mesure offert à un copain ou une copine, mais extérieur au personnel départemental pour « garantir son indépendance »** Ah Ah Ah Ah Ah !!

Et oui : « *les fonctions sont confiées à une personnalité de la société civile. Le médiateur interne est nommé par le président du Conseil Général (...) bénéficiera d'une indemnisation forfaitaire.* » (source : rapport de l'administration au CTP). Et Hop un copain de plus à la DGQ et ch'mise ! Pour quel montant ? C'est secret !

Voici notre intervention au CTP qui a justifié notre vote « contre » :

« *Vous identifiez cette création de mission à ce que vous appelez la démarche de progrès du PAD n°24. Nous souhaitons rappeler que le PAD est travaillé exclusivement entre cadres et hauts fonctionnaires de la collectivité et ne reflète donc pas les besoins exprimés par l'ensemble du personnel. Nous ne sommes pas opposés en général à la notion de médiation. Mais ici votre projet de médiateur interne n'a non seulement pas lieu d'être mais constitue aussi un véritable leurre.*

Pour ce qu'il s'agit des conflits entre agents, n'est-ce pas le rôle du responsable et animateur d'équipe de tout mettre en œuvre pour régler les tensions, les incompréhensions ?

Pour les conflits entre agents et la hiérarchie, nous constatons malheureusement que la plupart du temps ils prennent la forme d'agressions. Or, la notion d'agression, dans toutes les formes de médiations (familiales, sociales, etc.) est une contre indication puisque dans le cadre de la médiation, les protagonistes sont systématiquement entendus au même niveau d'écoute.

Par ailleurs, dans notre collectivité, l'organisation du travail et le clivage entretenu entre encadrants et non encadrants génèrent un climat délétère qui se généralise et qui n'épargne aucune direction générale.

La médiation interne est loin d'être l'outil de résorption de ces nombreux conflits.

Compte tenu de son indépendance toute relative (puisque le médiateur est nommé par le patron !), nous voyons mal comment ce médiateur pourra être légitimé par les agents mis à mal par ces conflits ayant perdu toute confiance en leur administration.

Pouvez-vous, par exemple nous dire de quelle manière ce médiateur aurait appréhendé la situation des 50 collègues de l'UTPAS d'Haubourdin - La Bassée mis à mal par leur cadre ? Quelles auraient été ses marges de manœuvre ?

Vous nous demandez de nous positionner sur la création de cette mission en remettant à plus tard les modalités de traitement des réponses dans le cadre d'une charte qui est encore à rédiger. Or, pour nous, c'est bien la question des moyens et du champ d'intervention de ce médiateur qui est centrale et déterminante.

Enfin, la saisine du médiateur par un agent dans une situation conflictuelle engagera systématiquement le salarié dans une voie sans issue. Puisqu'en cas de contentieux persistant il ne pourra pas se saisir les éléments de cette médiation.

Parce qu'elle est inutile, parce que ce n'est pas la demande du personnel, parce que c'est un leurre, SUD vote « contre » la création de la mission médiation interne ».

7/ municipales : ras l'front !

Dans notre région, une ville a basculé au premier tour dans l'escarcelle de l'extrême droite, du front national.

Quelles réactions ?

Les mêmes qu'en 2002, les mêmes qu'à chaque fois que le front national menace de rentrer dans les exécutifs locaux, de prendre des sièges aux partis auto-revendiqués « républicains ».

Ces derniers, comme l'autorité territoriale du Département, jouent l'indignation alors que ce sont eux qui portent la responsabilité de la montée de l'extrême droite.

Car, **au-delà des affaires politiciennes, du clientélisme, c'est surtout la politique d'austérité qu'ils relaient localement qui désespère.**

C'est, contrairement à leurs discours invoquant opportunément l'humanisme, **leur organisation du travail gestionnaire, rationalisante qui individualise, clive, casse les collectifs de travail et la solidarité, met en concurrence les salariés entre eux, qui**



génère ce repli sur soi, cette défiance vis-à-vis de l'autre, ce chacun pour soi ... terreau fertile aux messages démagog de l'extrême droite.

A SUD, nous sommes convaincus que le premier parti des ouvriers et des employés n'est pas le FN ... mais le parti des abstentionnistes.

Au moment où le FN se présente sans vergogne comme le meilleur défenseur des travailleurs, l'ensemble du mouvement syndical doit porter partout le débat sur les dangers qu'il représente.

Plus que jamais il s'agit donc de rétablir l'espoir en se battant à notre niveau pour une autre idée du syndicalisme, un syndicalisme de transformation sociale ou l'outil syndical doit être mis au service des salariés pour s'emparer des sujets de société.



« Ceux qui ne bougent pas ne sentent pas leurs chaînes »
Rosa Luxembourg

TÉL 03 59 73 58 46 - FAX 03 59 73 58 47 - PORTABLE 036 955 13 360
sud@cg59.fr - <http://sudcg59.over-blog.com>



ÊTRE INFORMÉ, DÉBATTRE ET AGIR !

